

≤50 A

51 à 90 B

91 à 90 C

151 à 230 D

PERSPECTIVES

OBSERVATOIRE PARTENARIAL
ENVIRONNEMENT / DÉCEMBRE 2018

VILLES

Regard sur la vulnérabilité énergétique liée au logement à l'échelle de l'InterSCoT du Grand Bassin Toulousain

Cette étude a été réalisée grâce à l'outil méthodologique « vulnérabilité énergétique » développé par l'Insee et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (SOeS). L'analyse des données qui y sont présentées s'appuie sur la publication « Vulnérabilité énergétique liée au logement dans la région Occitanie » réalisée par la DREAL en mars 2016.

DÉFINITION

Vulnérabilité énergétique liée au logement

Un ménage est considéré comme énergétiquement vulnérable pour ses dépenses de logement lorsqu'il consacre plus de 8 % de son revenu au chauffage de son logement et de son eau.

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE



Le périmètre d'étude retenu couvre les 6 départements suivants : la Haute-Garonne, le Gers, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, l'Aude et l'Ariège. Ce périmètre d'étude sera repris dans le

croisement du taux de vulnérabilité énergétique liée au logement avec les différents facteurs explicatifs présentés ci-contre.

CHIFFRES CLÉS

Taux de vulnérabilité énergétique liée au logement :

- en France : 16,5 % (hors Île-de-France)
- en Occitanie : 11,8 %

Principaux facteurs explicatifs de la vulnérabilité énergétique d'un ménage sur le territoire de la région Occitanie :

- les revenus du ménage ;
- l'année de construction du logement ;
- le combustible utilisé pour le chauffage du logement ;
- le climat.

Plus d'un ménage sur huit en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement sur le périmètre d'étude

Près de 150 000 ménages dans le périmètre d'étude consacrent au moins 8% de leurs revenus au chauffage de leur habitation, se retrouvant ainsi en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement.

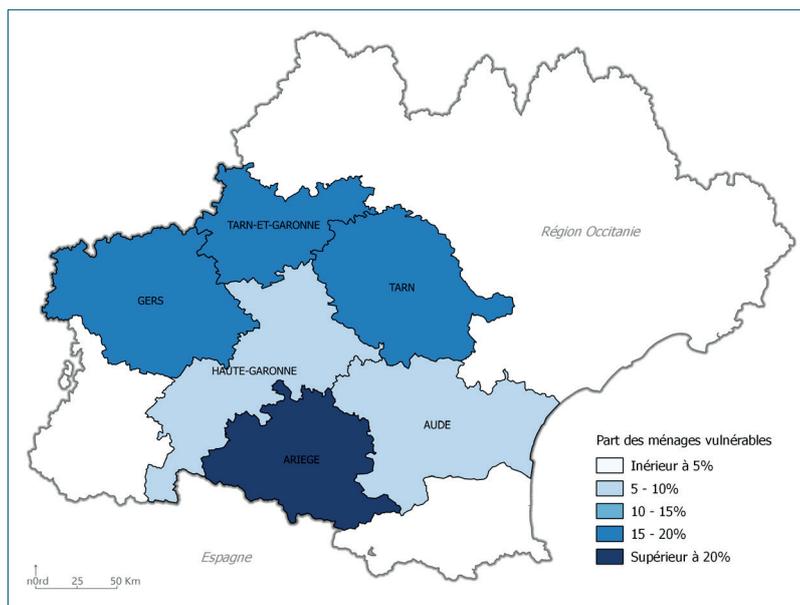
Ils représentent aussi 11,8% des ménages du périmètre d'étude. Cette part est équivalente à celle de la région Occitanie et est plus faible qu'au niveau national (16,5% en France métropolitaine hors Ile-de-France). Le département de l'Ariège est le département du périmètre d'étude présentant la part de ménages en situation de vulnérabilité énergétique la plus importante (21,8%), suivi par le département du Gers (19,2%), du Tarn (18%) et du Tarn-et-Garonne (16,3%). Les départements de l'Aude et de la Haute-Garonne, quant à eux,

présentent une part de ménages en situation de vulnérabilité énergétique inférieure à 10% (respectivement 9,7% et 9,4%). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette répartition tels que le climat, la date de construction des logements, le type de chauffage ou encore le revenu des ménages.

L'interscot du Grand Bassin Toulousain (GBT) est constitué de 12 SCoT : Gascogne Comminges Pyrénées, Vallée de l'Ariège, Carcassonne Agglo, Vaurais, Grand Albigeois, Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, Sud Toulousain, Pays Lauragais, Nord Toulousain, Montauban et Grande agglomération toulousaine. A l'échelle de l'interscot GBT, 11,6% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique.

Carte 1 : part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement sur le périmètre d'étude

Source : Insee, Recensement de la population, ERF5, RDL – SoeS – Anah



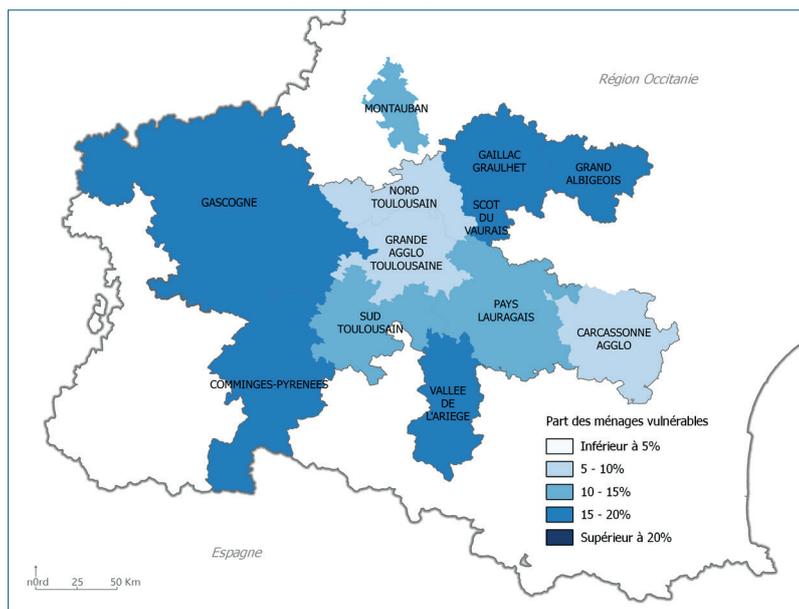
Parmi les SCoT présentant un fort taux de vulnérabilité énergétique figurent le SCoT de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet (18,9%) et le SCoT Gascogne (18,8 %). Ils sont suivis par les SCoT Vallée de l'Ariège, Comminges Pyrénées et Grand Albigeois (respectivement 17,9%, 17,8% et 17,7%), et enfin le SCoT Vaurais avec 15,1% des ménages en situation de vulnérabilité énergétique.

A l'inverse, les SCoT de la Grand agglomération toulousaine et du Pays Nord Toulousain sont ceux présentant le plus faible taux de ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement (respectivement 8,5% et 9,2%).

Les zones montagnardes et rurales sont plus concernées par la vulnérabilité énergétique liée au logement. La part des ménages vulnérables dépasse les 20% en zone de relief, au climat plus rude. Elle monte à 21,7% en zone rurale comme dans les EPCI entourant la CA Grand Auch Cœur de Gascogne. A contrario, la part de ménages pauvres plus faible sur Toulouse et ses alentours, ajoutés à d'autres paramètres favorables, tels que la faible part des modes de chauffage au fioul et au gaz en bouteille et des constructions datant d'avant 1975, permettent de réduire le taux de vulnérabilité sur ce territoire à 8,4%.

Carte 2 : part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement : zoom sur le territoire des SCoT de l'interscot GBT

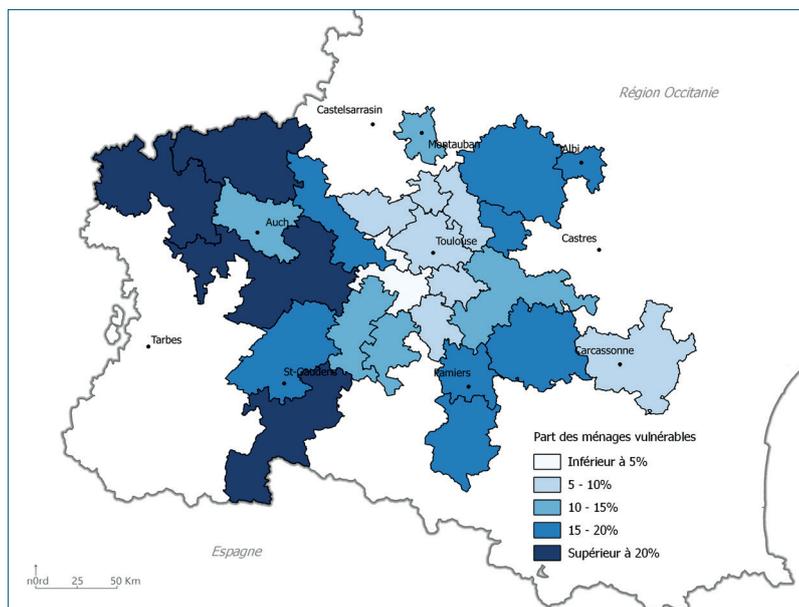
Source : Insee, Recensement de la population, ERFS, RDL - SoeS - Anah



Carte 3 : part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement : zoom sur les territoires des EPCI*

Source : Insee, Recensement de la population, ERFS, RDL - SoeS - Anah

* Les petits epci voisins ont été regroupés afin que chaque zone compte au moins 30 000 habitants. Les epci isolés de moins de 30 000 habitants n'ayant pu être regroupés n'apparaissent pas sur la carte 3.

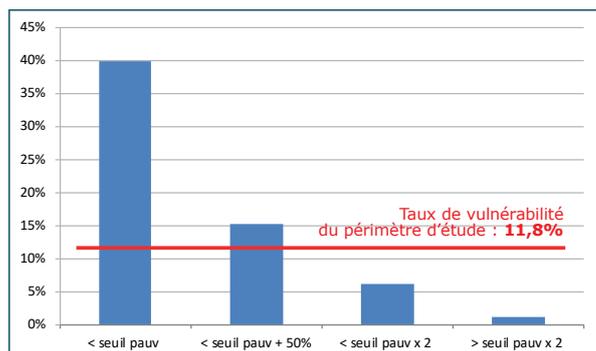


La vulnérabilité énergétique liée au logement, conséquence de plusieurs facteurs

Nombre de ménages selon les revenus disponibles

Ensemble des ménages sur les 6 départements du périmètre d'étude	1 108 121
dont les revenus disponibles sont :	
inférieurs au Seuil de Pauvreté (SP)	169 270
compris entre SP et SP + 50%	275 764
compris entre SP + 50% et 2 x SP	290 477
supérieurs à 2 x SP	318 593

Part des ménages vulnérables selon leurs revenus



Source : Insee, Recensement de la population, ERFS, RDL – SoeS – Anah

Quatre ménages sur dix vivant sous le seuil de pauvreté sont vulnérables

Parmi les ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté, 40% sont vulnérables sur le périmètre d'étude. De façon évidente, le graphique ci-contre présente le lien entre vulnérabilité énergétique et revenus, les ménages aux faibles revenus y apparaissent les plus exposés.

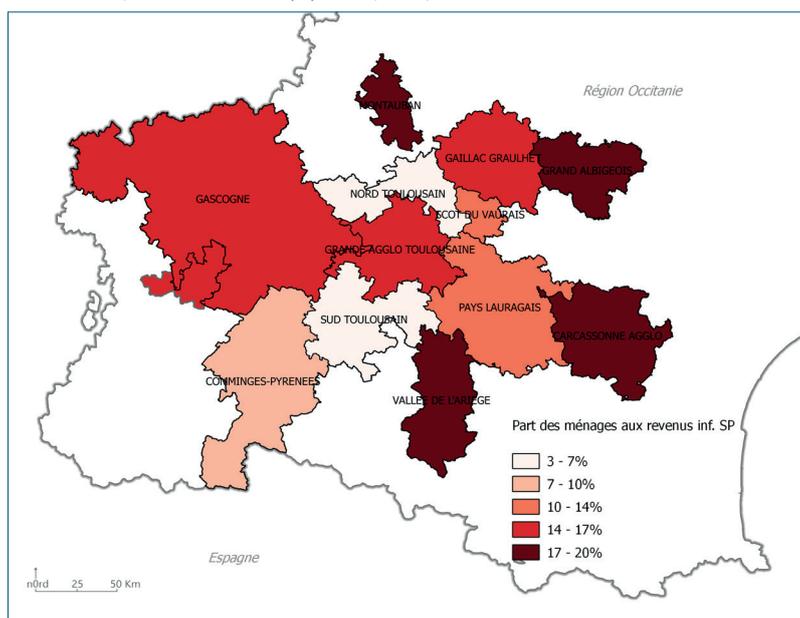
Les SCoT accueillant la plus grande part de ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté sont les SCoT du Carcassonnais (20%), du Grand Albigeois (18%), de la Vallée de l'Ariège et de Montauban (17%). Comme le montre la carte 2 présentée

page 3, les SCoT Vallée de l'Ariège, Grand Albigeois et Montauban (dans une moindre mesure) sont parmi ceux présentant la part la plus importante de ménages en situation de vulnérabilité énergétique lié au logement.

En volume, le territoire de la grande agglomération toulousaine est celui qui compte le plus de ménages au revenu inférieur au seuil de pauvreté (plus de 60 000 ménages), suivi par le SCoT Gascogne près de 11 000 ménages et le SCoT Carcassonne agglomération de 9 000 ménages.

Carte 4 : part des ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté

Source : Insee, Recensement de la population, ERFS, RDL – SoeS – Anah



Les logements anciens, facteurs de vulnérabilité

Parmi les ménages habitant un logement construit avant 1974, près de 20% sont vulnérables sur le périmètre d'étude.

La première réglementation thermique a été adoptée en 1974 à la suite du premier choc pétrolier de 1973, afin de réduire la facture énergétique. Elle s'appliquait aux bâtiments neufs d'habitation, en fixant un objectif de réduction de 25% de la consommation énergétique par rapport aux normes en vigueur depuis la fin des années 1950. Par la suite, les différentes réglementations thermiques renforcent les exigences en la matière.

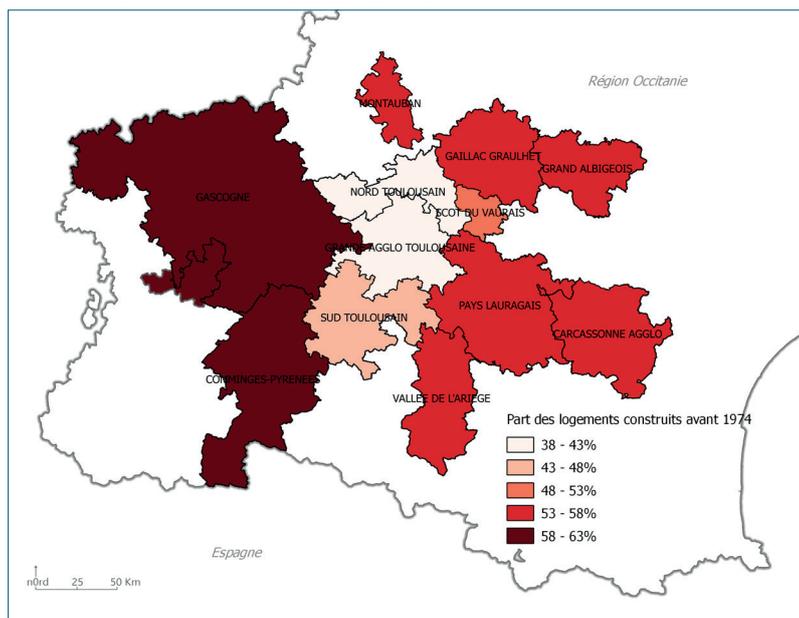
Les SCoT ayant la part la plus importante de logements construits avant 1974 sont le SCoT Comminges-Pyrénées (63%), le SCoT Gascogne (60%), et le SCoT Galliac Graulhet (57%).

Ces SCoT sont également identifiés comme ceux présentant le plus fort taux de ménages en situation de précarité énergétique (cf. carte 2).

A noter qu'en volume, le territoire du SCoT de la grande agglomération toulousaine est celui qui présente le plus de logements construits avant 1974 avec près de 200 000 logements (cf. carte 6).

Carte 5 : part des logements construits avant 1974

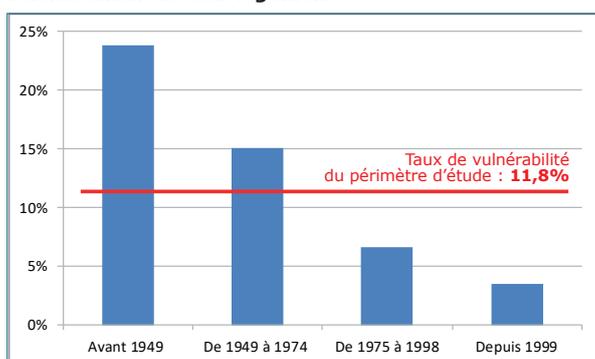
Source : Insee, Recensement de la population, ERFS, RDL – SoeS – Anah



Nombre de ménages selon la date d'achèvement du logement

Ensemble des ménages sur les 6 départements du périmètre d'étude	1 108 121
dont la date d'achèvement du logement est :	
avant 1949	299 076
comprise entre 1949 et 1974	261 076
comprise entre 1975 et 1998	375 178
après 1999	172 088

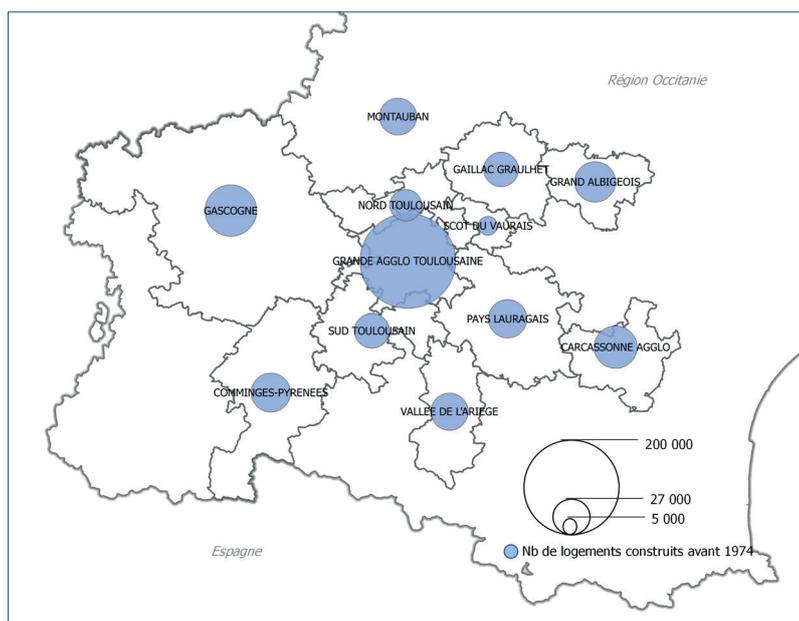
Part des ménages vulnérables selon la date d'achèvement de leur logement



Source : Insee, Recensement de la population, ERFS, RDL – SoeS – Anah

Carte 6 : nombre des logements construits avant 1974

Source : Insee, Recensement de la population, ERFS, RDL – SoeS – Anah



Plus d'un ménage sur trois chauffé au gaz en bouteille et près d'un ménage sur trois chauffé au fioul, en situation de vulnérabilité

Parmi les ménages chauffés au fioul ou au gaz en bouteille, 33% sont vulnérables, à l'échelle du périmètre d'étude.

Le combustible utilisé pour le chauffage du logement dépend de la situation géographique et de l'année de construction du logement.

Concernant le gaz en bouteille, ce constat est toutefois à relativiser au vu du faible nombre de ménages concernés par ce mode de chauffage (3,3%).

Le chauffage au fioul concerne, lui, près de 14% des ménages. Il est le plus utilisé dans les logements datant

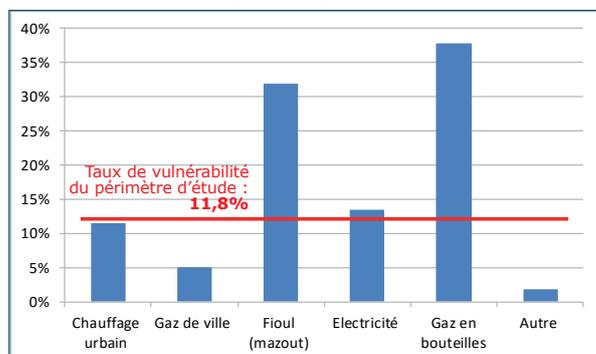
d'avant 1975. Par ailleurs il est plus présent en zone rurale (jusqu'à 29% dans le SCoT Gaillac Graulhet) que dans l'agglomération toulousaine (3,7%). A l'opposé, les ménages se chauffant au gaz de ville, moins consommateurs d'énergie, sont les moins concernés par la vulnérabilité. Ce mode de chauffage est trois fois plus représenté dans la région toulousaine (47% des logements) qu'en zone rurale (17% dans le SCoT Gascogne, par exemple). Le chauffage électrique est le type de chauffage le plus répandu sur le périmètre d'étude. Il concerne 38 % des ménages contre 30 % en France

métropolitaine hors Ile-de-France. Malgré une consommation énergétique au mètre carré plus élevée que le fioul ou le gaz naturel, la part de ménages vulnérables parmi ceux utilisant ce mode de chauffage est proche de la moyenne du territoire, soit environ 12%. Cette vulnérabilité moyenne s'explique par le fait que cette source de chauffage est plus utilisée dans les logements datant d'après 1980, moins énergivores, et moins utilisée en zone de montagne et en zone rurale (autour de 29%) là où se situent les ménages les plus vulnérables.

Nombre de ménages selon le combustible utilisé pour le chauffage du logement

Ensemble des ménages sur les 6 départements du périmètre d'étude	1 108 121
dont le combustible utilisé pour le chauffage du logement est :	
chauffage urbain	15 731
gaz de ville	349 734
fioul (mazout)	152 852
électricité	424 340
gaz en bouteilles	36 523
autres	128 937

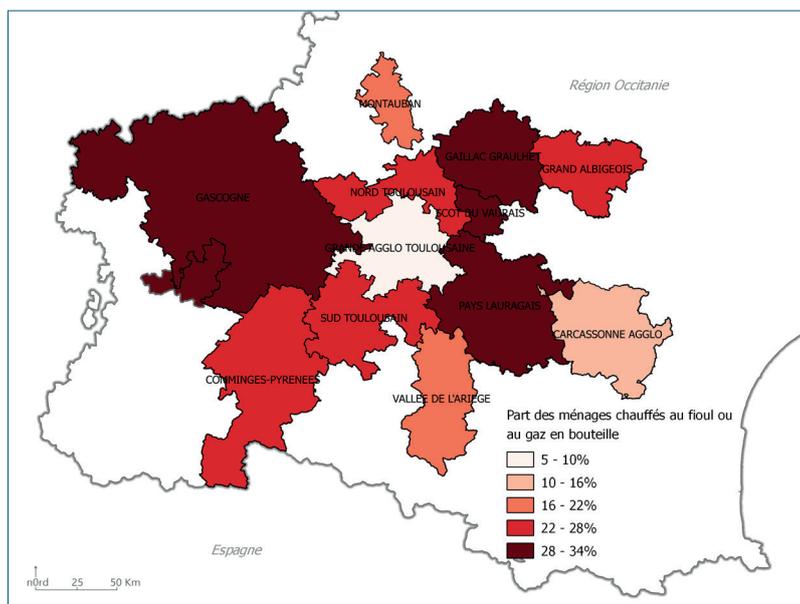
Part des ménages vulnérables selon le combustible utilisé pour le chauffage du logement



Source : Insee, Recensement de la population, ERF5, RDL - SoeS - Anah

Carte 7 : part des logements chauffés au fioul ou au gaz en bouteille

Source : Insee, Recensement de la population, ERF5, RDL - SoeS - Anah



Un territoire de l'interscot GBT entièrement concerné par la vulnérabilité énergétique liée au logement

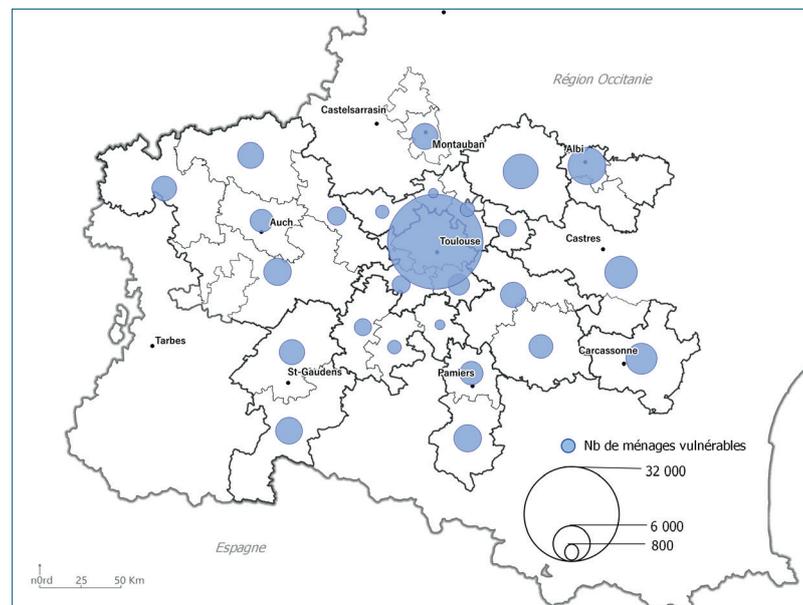
Les SCoT présentant la plus grande part de logements chauffés au gaz en bouteille ou au fioul sont les SCoT Gascogne, Gaillac Graulhet, Vaurais et Pays Lauragais et figurent parmi les SCoT comprenant la plus grande part de ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement (cf. carte 2 présentée page 3). En volume, le SCoT de la grande agglomération toulousaine et le SCoT Gascogne comptent chacun plus de 20 000 logements chauffés au fioul ou au gaz en bouteille et sont les territoires où ces modes de chauffage sont en plus grand nombre.

Si les taux de vulnérabilité énergétique liée au logement sont plus faibles dans les zones urbanisées (autour de Toulouse notamment), leurs populations élevées tendent néanmoins à moduler les différences observées a priori. C'est ainsi que le nombre de ménages vulnérables se répartit d'une façon quasi homogène sur l'ensemble du territoire (cf. carte 8) même si les regards portés précédemment mettent en exergue des facteurs explicatifs différents.

Une politique de lutte contre la vulnérabilité énergétique ne trouvera ainsi sa pertinence que si elle concerne l'ensemble du territoire, en s'attachant aux spécificités de chaque territoire de SCoT.

Carte 8 : nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement

Source : Insee, Recensement de la population, ERFS, RDL – SoeS – Anah



Méthodologie :

Différents modèles permettent d'estimer pour chaque ménage les composantes du taux d'effort énergétique, rapport entre les dépenses liées au logement et le revenu disponible. Ce budget énergétique théorique est fonction des caractéristiques du ménage (situation professionnelle, nombre d'enfants...) et de son logement (zone géographique, ancienneté, mode de chauffage...). Il ne préjuge pas de la consommation réelle des ménages. Les éventuels comportements de privation et arbitrages entre les différentes énergies ne sont donc pas pris en compte.

Dans un premier temps, une modélisation estime la dépense énergétique théorique d'un ménage pour son logement (chauffage et eau chaude sanitaire) à partir du Recensement de la population 2008 (RP 2008), des enquêtes de l'Insee auprès des ménages et des travaux de l'Anah. L'année 2008 est la seule pour laquelle l'intégralité des données est disponible.

Dans un deuxième temps, cette « dépense conventionnelle » est rapportée au revenu disponible du ménage, estimé également à partir de ses caractéristiques, afin de déterminer le taux d'effort. Les ménages dont le revenu est supérieur au double du revenu médian ne sont pas considérés comme potentiellement vulnérables.

D'autres méthodes de calcul de la vulnérabilité existent et peuvent donner des résultats légèrement différents. La méthode présentée ici permet de disposer d'analyses cohérentes sur l'ensemble du territoire à différentes échelles géographiques.

Définitions :

Vulnérabilité énergétique

Un ménage est considéré comme énergétiquement vulnérable pour ses dépenses de logement lorsqu'il consacre plus de 8 % de son revenu au chauffage de son logement (et de son eau, sans compter les dépenses de climatisation).

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris pensions de retraite et indemnités chômage), nets des impôts directs.

Ménage pauvre

Le revenu disponible par unité de consommation (UC) permet de comparer le niveau de vie de ménages de taille ou de composition différente. Ainsi, le premier adulte du ménage compte pour une UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun. Un ménage est considéré comme pauvre lorsque son revenu disponible par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté. En moyenne 2008-2012, le seuil de pauvreté est égal à 1 000 € par mois par unité de consommation.

Pour en savoir plus :

- Pré diagnostic de la précarité énergétique : enjeux, méthodes et comparatifs des outils franciliens et nationaux, ARENE Ile-de-France, janvier 2016
- Analyses de la Vulnérabilité énergétique liée au logement dans la région Occitanie, DREAL Occitanie, Mars 2016
- « Premier rapport annuel de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique », ONPE, septembre 2014
- Cochez N., Durieux É., Levy D., « Loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget », Insee Première n°1530, janvier 2015

Publications aua/T disponibles sur www.aua-toulouse.org :

- Glossaire « Précarité énergétique »
- La nécessaire réhabilitation énergétique des copropriétés
- Glossaire RT2020